



Sozialdemokratische Partei des Kantons Bern

Parti socialiste du canton de Berne

Monbijoustrasse 61 Postfach/c.p. 2947 3001 Bern

T 031 370 07 80

sekretariat@spbe.ch www.spbe.ch

DOCUMENTS DU CONGRÈS

Date mercredi 10 mai 2023 Heure de 19 h 15 à 21 h 30

Lieu Hotel Bern

Zeughausgasse 9 3011 Berne

Veuillez trouver en annexe les documents suivants :

Ordre du jour

Règlement interne avec documents relatifs aux points de l'ordre du jour

Rapport des comptes 2023

Chères et chers camarades,

C'est avec grand plaisir que je vous convie au congrès du PS du canton de Berne qui aura lieu le 10 mai 2023 à Berne. Le congrès sera en grande partie consacré aux votations du 18 juin. Mais avant cela, la parole sera donnée à notre candidate au Conseil des États Flavia Wasserfallen et au candidat vert Bernhard Pulver. Ensuite, nous ferons la connaissance des responsables de campagne pour les élections au Conseil national, et nous approuverons les comptes, le bilan et la planification financière.

Le printemps dernier, notre conseiller aux États Hans Stöckli annonçait son retrait au terme de la législature. La conseillère nationale Flavia Wasserfallen a très vite montré son intérêt pour lui succéder. En août déjà, nous la désignions comme notre candidate au Conseil des États sous les applaudissements nourris des délégués. Entre-temps, nos partenaires écologistes ont également désigné leur candidat en la personne de Bernhard Pulver. Nous sommes ravis d'accueillir les deux candidats roses-verts à notre congrès.

Le 18 juin s'annonce un dimanche de votation déterminant. Au niveau cantonal, nous voterons sur notre initiative pour un congé parental. Un congé parental permet de renforcer la relation entre les parents et l'enfant, de mieux concilier la famille et le travail et de favoriser l'égalité. Il est temps d'accorder du temps aux parents ! Sur le plan fédéral, le vote sur la loi climat sera au centre de l'attention. La campagne de votation sera l'occasion pour nous tous de nous engager énergiquement pour faire progresser aussi bien la cause de la conciliation entre vie familiale et professionnelle que celle de la lutte contre la crise climatique.

Je me réjouis de participer à un congrès qui promet d'être passionnant et espère vous voir nombreux à Berne. D'ici-là, je vous souhaite un très agréable printemps et beaucoup de soleil!

Avec nos salutations solidaires.

David Stampfli,

Secrétaire dirigeant du parti

Destinataires:

- Les sections, les fédérations régionales, le Forum socialiste de l'Université de Berne
- Les membres du groupe au Grand Conseil, les membres du comité directeur (Femmes PS du canton de Berne, JS du canton de Berne, PS 60+ du canton de Berne, PS Migrant-e-s du canton de Berne), les membres de la Commission de gestion, les membres du PS bernois au Conseil national et au Conseil des États
- Invités d'honneur, PS Suisse, Union syndicale du canton de Berne

ORDRE DU JOUR

Heure	Points à l'ordre du jour				
19 h 15	1. Ouverture et accueil par la coprésidence				
	 2. Élections pour le congrès Scrutateurs/trices Commission de vérification des mandats Bureau électoral Bureau du congrès (institué conformément aux statuts) 				
	 3. Approbations Ordre du jour Règlement des affaires Procès-verbal du congrès du 01.02.2023 (publié sur le site Web) 				
19 h 30	 4. Élections au Conseil des États Présentation de Flavia Wasserfallen et de Bernhard Pulver 				
19 h 50	5. Élections au Conseil national Présentation des responsables de campagne				
20 h 00	 6. Initiative pour un congé parental Présentation, consigne de vote et mobilisation 				
20 h 20	 7. Consignes de vote pour les votations fédérales du 18.06.2023 Imposition minimale prévue par l'OCDE Loi climat Loi Covid-19 Modification de la Constitution cantonale (adaptation des freins à l'endettement) 				
20 h 50	 8. Finances Rapport de la Commission de gestion Comptes et bilan 2022 Plan financier 2024-2026 et fixation du montant des cotisations des membres 				
21 h 00	 9. Commission de gestion Retrait Élection complémentaire 				
21 h 05	10. Résolutions				
21 h 10	11. Divers				
21 h 15	12. Clôture du congrès				

RÉGLEMENT

1. Cartes de vote

Les cartes de vote sont remises personnellement lors du contrôle des mandats le jour du congrès. Lors des votations, seules les cartes de vote sont comptées. Les cartes de vote perdues ne sont pas remplacées.

2. Temps de parole

Développement de propositions 5 minutes

Développement de la position du comité directeur 5 minutes

Intervention au cours des discussions 3 minutes

3. Intervention

Les délégué-e-s qui désirent prendre la parole s'annoncent par écrit par le biais du formulaire « Intervention » disponible au podium. Ils le transmettent dûment rempli à la présidence avant que la présidence de séance ne close la liste des orateurs.

4. Propositions

Les propositions doivent être transmises au secrétariat du parti au plus tard trois semaines avant le congrès.

5. Motions d'ordre

Les motions d'ordre doivent être traitées immédiatement. Elles sont brièvement motivées par les personnes qui les présentent. Le vote a lieu immédiatement après la prise de position de la présidence.

6. Élections et votations

Les élections et votations sont effectuées conformément aux statuts (article 9). Quand plusieurs candidates briguent la même fonction, l'élection a lieu à bulletin secret si le comité directeur ou un membre du plenum en fait la demande. Les votations se font généralement à main levée, mais le scrutin a lieu à bulletin secret si le comité directeur ou un tiers des délégués le demande.

7. Résolutions

Les résolutions doivent être transmises au secrétariat du parti au plus tard trois semaines avant le congrès. Les résolutions portant sur des événements ayant lieu les deux jours avant le congrès sont à transmettre à un(e) secrétaire du parti une heure avant le début du congrès.

AFFAIRES DU CONGRÈS

Point 6 : Initiative pour un congé parental : Il est temps d'accorder du temps au parents !

Les familles avec de jeunes enfants doivent faire face à d'énormes contraintes. Aujourd'hui, ce sont surtout les femmes qui réduisent fortement leur temps de travail à la naissance des enfants. Elles le paient par des pertes au niveau du salaire et des rentes. La garde des enfants n'est pas gratuite ; elle est financée par les familles, et en particulier par les mères, par le biais du travail non rémunéré. Un congé parental apportera un réel soulagement aux jeunes familles. L'expérience d'autres pays montre qu'un véritable congé parental permet de renforcer la relation entre les parents et l'enfant, de mieux concilier la famille et le travail et de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes. Nous avons donc décidé de lancer une initiative dans ce sens et avons déposé l'initiative pour un congé parental avec près de 20'000 signatures au printemps 2021. Notre initiative prévoit l'introduction d'un congé parental cantonal payé de 24 semaines en plus de l'assurance-maternité fédérale, ce qui est modeste en comparaison d'autres pays. Les pays de l'OCDE accordent en moyenne un congé parental de 51 semaines.

Malgré les avantages évidents d'une telle initiative, la majorité bourgeoise au Grand Conseil, de l'UDC au PDC, a rejeté cette idée progressiste. En disant non à l'initiative pour un congé parental, les bourgeois vont à l'encontre de la volonté de la population et des intérêts de l'économie bernoises. Selon une étude récente, une nette majorité (77 %) des personnes interrogées se déclarent pour l'introduction d'un tel congé. Et en cette période de pénurie de personnel qualifié dans de nombreuses branches, un congé parental est un critère déterminant pour les entreprises. Ce sont les citoyens bernois qui auront le dernier mot le 18 juin prochain. D'ici-là, il nous faudra redoubler d'efforts pour les convaincre. Lors de la campagne, nous souhaitons mettre en avant les avantages du congé parental à l'occasion d'événements publics et discuter de la conciliation de la vie de famille et du travail avec le plus grand nombre de personnes possible. Nous te saurions donc gré de t'inscrire auprès du secrétariat si tu désires réserver le module de formation sur le congé parental pour une assemblée générale ou un autre événement.

Proposition du comité directeur : voter oui

Comment soutenir la campagne de votation ?

- Rejoindre le comité de campagne à l'adresse suivante :
 - https://elternzeit.be/fr/accueil/ -> Comité
- Suivre « Elternzeit Congé parental » sur Facebook et sur Instagram.
- Écrire un courrier des lecteurs et l'envoyer à mon journal local.
- Distribuer des flyers et me mobiliser avec ma section.
- Faire de la pub autour de moi.

Un immense merci pour ton soutien!
Il est temps d'accorder du temps aux parents!



Point 7 : Consignes de vote concernant les votations du 18.06.2023

Loi climat

La loi climat constitue le contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers. Elle prévoit un programme de plusieurs milliards de francs pour le remplacement des chauffages à combustion fossile. Un oui dans les urnes réduirait la dépendance de la Suisse aux importations de pétrole et de gaz, ce qui renforcerait la protection du climat ainsi que la sécurité de l'approvisionnement. Le projet de loi est soumis à la votation, car l'UDC a lancé un référendum. Lors de son congrès, le PS Suisse a donné un mot d'ordre favorable au projet. Plus d'informations sur le projet sous : https://loiclimat.ch/fr

Proposition du comité directeur : voter oui

Imposition minimale prévue par l'OCDE

Le PS défend depuis longtemps l'imposition minimale prévue par l'OCDE, car elle amène les entreprises à payer plus d'impôts. Toutefois, telle que planifiée aujourd'hui, sa mise en œuvre ne répond pas aux attentes du PS. Les recettes supplémentaires atterriraient principalement dans les caisses des cantons à l'origine de cet impôt minimal du fait de leur clémence fiscale, ce qui tendrait à accentuer les disparités entre les cantons et à exacerber la concurrence fiscale intercantonale, sans pour autant que la hausse des recettes bénéficie à la population. Lors de son congrès, le PS Suisse a donné un mot d'ordre défavorable au projet.

Proposition du comité directeur : voter non

Loi Covid-19

En décembre 2022, le Parlement a décidé de prolonger la loi Covid-19, et donc certaines de ses dispositions, jusqu'en été 2024. Figurent parmi celles-ci les bases juridiques pour l'établissement des certificats Covid pour les personnes vaccinées, guéries ou au bénéfice d'un test négatif. Un référendum a été lancé contre cette décision. Le PS Suisse estime souhaitable de prolonger ces dispositions de la loi Covid. Il a donc décidé de voter oui. Le comité du PS du canton de Berne propose au congrès de suivre la décision du PS Suisse.

Proposition du comité directeur : voter oui

Modification de la Constitution cantonale (adaptation des freins à l'endettement)

Le canton de Berne dispose d'un frein à l'endettement appliqué au compte de résultats et d'un frein à l'endettement appliqué au compte des investissements. Ces dernières années, il est apparu que le fait d'axer uniquement les freins à l'endettement sur la réduction de la dette ne répondait plus aux besoins du canton. Le Grand Conseil a donc décidé d'adapter quelque peu les freins à l'endettement. La principale modification concerne l'optique pluriannuelle appliquée au compte des investissements : si le canton a réalisé des excédents lors des années précédentes, il peut les affecter au financement de projets d'investissement requis dans un avenir proche.

Proposition du comité directeur : voter oui

Pont 8: Finances

Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion (CdG) s'est réunie deux fois en 2022 ; les autres affaires de la CdG ont pu être réglées par échanges d'e-mails. En outre, une rencontre a été organisée en automne avec la présidence et le secrétariat du parti. Le contrôle des organes de direction est assuré par la mise à disposition des procèsverbaux de réunions, le plus souvent dans les délais. En 2022, la CdG était composée des six membres suivants : Angelika Neuhaus, Regina Fuhrer, Katrin Meister, Marcel Steinmann, Martin Wiederkehr et la dernière arrivée, Barbara Egger-Jenzer, qui a été élue à l'unanimité à la CdG le 2 mars 2022. La présidence est toujours vacante. La CdG s'est répartie les différentes tâches et continue à fonctionner en équipe. L'objectif est de pouvoir définir une présidence à moyen terme.

En 2013, des objectifs clairs ont été définis sur la base des directives existantes, et la CdG s'est vu assigner des tâches récurrentes garantissant un engagement judicieux et efficace de cet organe de contrôle. Les priorités suivantes ont été fixées :

- 1. révision des comptes annuels
- 2. contrôle des mandats lors des congrès
- 3. examen des procès-verbaux de la direction du parti et du comité directeur
- 4. examen des documents à réviser (statuts, règlements, etc.)
- 5. conseil de la direction du parti et du secrétariat sur des questions juridiques

La révision des comptes 2022 a été effectuée par un comité de la CdG le 14 février 2023. La comptable Karin Amatucci était présente et a pu apporter des éclaircissements supplémentaires si nécessaire. Le secrétaire du parti responsable des finances David Stampfli n'a pu être présent pour cause de maladie. L'exactitude et l'exhaustivité des comptes ont été contrôlées par le biais de sondages ciblés. Toutes nos questions ont trouvé des réponses compétentes. Le rapport de révision complet est publié à la fin du rapport annuel. La CdG profite de l'occasion pour remercier chaleureusement Karin Amatucci et David Stampfli pour leur excellent travail.

Par rapport aux autres années, il n'y a eu en 2022 quasiment aucune question juridique pour lesquelles la CdG aurait pu assister de ses conseils le secrétariat et la direction du parti. L'année dernière, la commission a en revanche examiné de très nombreux projets de statuts, de sections, de groupements de sections et d'une fédération régionale, soit au total six projets de statuts.

Comme à l'accoutumée, la collaboration avec le comité directeur, la direction du parti et le secrétariat est bonne et efficace. Les informations sont fournies à la CdG en toute simplicité et transparence. La CdG remercie la direction du parti, le comité directeur, le secrétariat et toutes les autres personnes concernées pour leur bonne collaboration et leur engagement extraordinaire en 2022 dans un travail de détail souvent difficile.

La CdG devra retrouver un membre lors des prochaines élections, puisque Marcel Steinmann a annoncé son retrait de la commission pour fin janvier 2023.

Burgistein, février 2023

Pour la CdG : Regina Fuhrer-Wyss

Bilan et compte d'exploitation

Compte de résultats du 01.01.2022 au 31.12.2022 (en comparaison avec les comptes 2021 et le budget 2022)

RECETTES	Comptes 21	Budget 22	Comptes 22
Cotisations des membres	676'797.00	670'000.00	676'072.00
Contributions au PS Suisse	-397'296.90	-401'250.00	-400'320.30
Redevances des élus	248'771.75	240'000.00	255'810.25
Contribution de solidarité	260'276.50	240'000.00	298'178.00
Groupe au Grand Conseil	133'125.00	134'000.00	133'125.00
Fundraising PSS	48'679.55	40'000.00	47'565.40
Total dépenses et produits de campagnes	30'224.50	47'000.00	48'484.10
Dépenses appels aux dons	-28'619.95	-30'000.00	-29'323.50
Recettes financement électoral	0.00	40'000.00	40'061.90
Total des autres recettes	800.00	500.00	800.95
Total des recettes	972'757.45	980'250.00	1'070'453.80
DÉPENSES	Comptes 21	Budget 21	Comptes 20
Politique, campagnes	148'866.68	158'500.00	140'236.70
Elections	118'182.75	450'000.00	550'267.10
Apports(+)/dissolution(-) fonds	150'000.00	-180'000.00	-170'000.00
Total des dépenses en personnel	597'238.80	543'000.00	566'320.40
Rétrocessions	-146'538.00	-100'000.00	-124'020.00
Total administration	95'023.10	106'200.00	96'294.04
Total des autres dépenses	6'229.07	4'000.00	10'794.57
Bénéfice(+)/perte(-)	3'755.05	-1'450.00	560.99
Boriolloo(· // porto()	0.100.00		

Commentaires sur les comptes 2022

Les comptes 2022 se soldent par un bénéfice de CHF 560.99. Recettes et dépenses sont supérieures au budget. En raison de meilleures recettes, il est possible de prélever CHF 10'000 de moins sur le fonds électoral, lequel se monte à CHF 650'000 au 31.12.2022. Nous pourrons ainsi y puiser les ressources nécessaires pour les élections 2023.

Les revenus issus des cotisations des membres sont stables. Nous devons toutefois poursuivre nos efforts dans le recrutement et le suivi des membres. Les cotisations des membres sont l'une des bases principales du financement de notre parti. La contribution de solidarité nous a permis d'engranger nettement plus d'argent que prévu. Il en va de même pour la collecte de fonds du PS Suisse, qui s'est aussi mieux déroulée que budgété. Les redevances des élus ont dépassé les attentes, mais cette hausse tient à des fluctuations normales. Nous adressons une nouvelle fois nos sincères remerciements à tous les élus de notre parti ainsi qu'aux nombreux donateurs, sans lesquels nous ne pourrions pas accomplir notre travail politique.

Les dépenses sont aussi supérieures au budget. Cette hausse s'explique en grande partie par les élections cantonales 2022 et par les préparatifs pour les élections fédérales 2023. Comme il était déjà prévu que nous aurions des recettes plus élevées en 2022, des dépenses supplémentaires ont été décidées pour les élections. Les autres dépenses sont conformes aux attentes.

Bilan au 31 décembre 2022 (+ comparaison avec 2021)

	2021		2022	
Actifs	CHF	CHF	CHF	CHF
Actifs liquides (caisse, comptes)	1'144'437.14		912'879.19	
Créances contre sections	37'833.55		56'281.05	
Autres créances	16'825.45		3'643.30	
Ducroire	0.00		0.00	
Actifs transitoires	17'390.91		35'607.40	
Réserves de marchandises	1.00		1.00	
Actifs corporels	1.00		1.00	
Valeurs	2'000.00		2'000.00	
Total des actifs	1'218'487.05		1'010'412.94	
Passifs				
Créditeurs		-951.05		-637.40
Passifs transitoires		51'627.59		48'114.45
Réserves		40'000.00		0.00
Fds dévelop. parti & affaires soc.		95'280.82		99'843.21
Fonds électoral		820'000.00		650'000.00
Report à nouveau 1er janv.		208'776.64		212'531.69
Résultat année en cours		3'755.05		560.99
Total des passifs		1'214'734.00		1'009'851.95

Les comptes 2022 ont été révisés en date du 14 février 2022 par l'équipe de Katrin Meister et Martin Wiederkehr, qui recommandent au congrès de les approuver.

Proposition du comité directeur :

- Adoption des comptes annuels 2022
- Approbation du bilan au 31 décembre 2022
- Décharge aux organes dirigeants

Plan financier 2024-2026 et fixation du montant des cotisations des membres

RECETTES	Comptes 22	Plan 24	Plan 25	Plan 26
Cotisations des membres	676'072.00	670'000.00	670'000.00	670'000.00
Contributions au PS Suisse	-400'320.30	-401'250.00	-401'250.00	-401'250.00
Redevances des élus	255'810.25	240'000.00	240'000.00	240'000.00
Contribution de solidarité	298'178.00	260'000.00	260'000.00	260'000.00
Groupe du Grand Conseil	133'125.00	108'800.00	108'800.00	108'800.00
Collecte de fonds du PS Suisse	47'565.40	12'000.00	40'000.00	40'000.00
Total dépenses et produits de campagnes	48'484.10	22'000.00	22'000.00	22'000.00
Dépenses mailings	-29'323.50	-30'000.00	-30'000.00	-30'000.00
Recettes financement électoral	40'061.90	0.00	0.00	0.00
Total des autres recettes	800.95	500.00	500.00	500.00
Total des recettes	1'070'453.80	882'050.00	910'050.00	910'050.00
DÉPENSES				
Politique, campagnes	140'236.70	158'500.00	158'500.00	158'500.00
Élections	550'267.10	0.00	100'000.00	450'000.00
Apports(+)/dissolution(-) fonds	-170'000.00	160'000.00	80'000.00	-270'000.00
Total des dépenses en personnel	566'320.40	573'500.00	574'500.00	575'500.00
Rétrocessions Ville & FR	-124'020.00	-120'000.00	-115'000.00	-115'000.00
Total administration	96'294.04	106'200.00	106'200.00	106'200.00
Total des autres dépenses	10'794.57	4'000.00	4'000.00	4'000.00
Bénéfice(+)/perte(-)	560.99	-150.00	1'850.00	850.00
Total des dépenses	1'069'892.81	882'200.00	908'200.00	909'200.00
	Comptes 22	Plan 24	Plan 25	Plan 26

Le plan financier présente un budget équilibré pour la période de planification 2024-2026. Il n'y pas grand changement par rapport au comptes 2022. Des réserves suffisantes ont pu être planifiées dans le fonds électoral pour les prochaines élections. Les cotisations cantonales peuvent donc rester inchangées à CHF 43.– par an. Dans l'ensemble, notre situation financière peut toujours être considérée comme bonne.

Proposition du comité directeur :

- Pas de changement pour les cotisations des membres du parti cantonal, qui restent à CHF 43.-/an
- Adoption du plan financier 2024-2026

Point 9 : Élection à la Commission de gestion

Marcel Steinmann se retire de la Commission de gestion du PS du canton de Berne (CdG) après trois ans de fonction. Le comité directeur le remercie pour son engagement pour le parti.

Nous sommes actuellement à la recherche d'une personne pour succéder à Marcel au sein de la CdG. Comme nous n'avons encore reçu aucune candidature, l'élection est reportée au prochain congrès.

Point 10: Résolution

Le PS Langenthal a déposé dans les délais une résolution qui demande au PS du canton de Berne de lancer un projet d'initiative pour une caisse unique :

Résolution pour une caisse-maladie sociale avec des primes abordables

Le PS du canton de Berne est prié de lancer une nouvelle initiative pour une caisse-maladie unique.

L'initiative pour des primes abordables lancée par le PS Suisse, sur laquelle nous devrions être appelés à voter l'année prochaine, cible bien l'un des problèmes en limitant la charge des primes à 10 % maximum du revenu du ménage (alors qu'elle dépasse déjà souvent les 20 % aujourd'hui). L'argument du parti est que les primes élevées ne sont pas justifiées, car elles augmentent plus rapidement que les coûts globaux. Le conseiller national zurichois Angelo Barrile (PS) affirme que les coûts de cette « explosion » des primes sont répercutés sur les ménages privés.

Nous ne pouvons que souscrire à cette argumentation. Notre approche : les efforts doivent être déployés en parallèle, avec l'objectif de plafonner les primes pour les familles et les bas revenus tout en maîtrisant les coûts avec la nouvelle caisse unique.

Le PS doit s'activer

Nous demandons au PS du canton de Berne de relancer la question de la caisse unique et de déposer une nouvelle initiative « pour une caisse-maladie sociale » avec des partenaires d'alliance appropriés. La jungle des caisses-maladie doit être remplacée par une structure de caisses sur le modèle de la SUVA. Il convient de mettre un terme à la concurrence insensée que se livre le secteur de la santé et qui exerce une forte pression sur les coûts. Cette initiative reprend assez rapidement une ancienne demande des syndicats (et du PSS). Nous croyons qu'il est temps de faire un nouvel essai. De nombreux cantons (dont le canton de Berne) concoctent des programmes d'austérité qui frapperont de plein fouet les plus faibles. Nous pensons que cette initiative nous permettra de rassembler les forces en présence sous une forme appropriée pour les mettre à profit en vue d'atteindre nos objectifs.

Arguments pour (ce sont les mêmes que la première fois mais ils sont toujours valables) :

- Regrouper et harmoniser l'assurance de base permettra de faire baisser les primes et de réduire les coûts.
- La caisse unique rendrait superflus beaucoup de CEO, administrateurs et gestionnaires (trop) bien payés des nombreuses caisses-maladie privées.
- Avec une caisse unique, les nombreux lobbyistes et partis politiques n'auront plus d'influence sur le montant des primes d'assurance maladie.
- Il sera plus simple de comparer le prix d'une même prestation.
- Plus de différence de prime de plusieurs milliers de francs pour une même prestation, car plus de concurrence entre les caisses.
- Gains de temps et d'énergie énormes grâce à la suppression des pesantes comparaisons annuelles des caisses-maladie et des primes.

La présente résolution a été approuvée à l'unanimité par l'assemblée générale du PS Langenthal le 10 mars 2023.

Proposition du comité directeur : Le comité partage l'avis du PS Langenthal selon lequel les primes d'assurance-maladie sont un sujet d'actualité brûlant auquel il faut s'attaquer. Après notre initiative sur le congé parental, il est temps de réfléchir à un nouveau projet d'initiative. C'est aussi l'intention des organes de décision. La question de la caisse unique sera certainement examinée en détail. Mais elle se heurte à certains obstacles, notamment l'initiative cantonale pour des caisses cantonales uniques, qui a été rejetée par le Parlement national. La caisse cantonale unique nécessiterait donc deux votes : il faudrait d'abord créer les bases juridiques d'une caisse cantonale unique, avant de pouvoir soumettre au peuple un projet concret pour une telle caisse.

Ces questions, ainsi que les discussions relatives à d'autres thématiques importantes pour un projet d'initiative, doivent être prises en compte et planifiées avant toute décision définitive pour notre prochain grand projet cantonal. Le comité recommande donc au congrès d'adopter la résolution au sens d'une recommandation dans le cadre d'une discussion plus large.